

Situation actuelle	Conservation du domaine public routier	Sécurité VL/PL	Sécurité cyclistes	Sécurité Piétons	Impacts	Coût
<ul style="list-style-type: none"> - Talus ouest très raide - murs de soutènement en mauvais état à l'ouest - Absence d'accotements - fossé à l'est sur une partie du linéaire (non représentés ici) 	Actuellement, le talus raide du côté ouest fait l'objet d'une érosion qui entraîne des dépôts sableux sur la route. D'anciens murs ne jouent plus correctement leur rôle de confortement du talus.	L'étroitesse de la route, la sinuosité, le manque de visibilité et l'absence d'accotement constituent des facteurs de risque et d'inconfort pour les automobilistes. Les croisements avec des cars ou des poids-lourds sont délicats.	Le manque de visibilité et l'étroitesse de la route rend la circulation dangereuse, notamment en cas de dépassement par des véhicules.	L'absence d'accotement et le manque de visibilité rendent la circulation très dangereuse.	sans objet	sans objet

Variantes étudiées	Objectifs				Contraintes et impacts/coût		Synthèse
	Conservation du domaine public routier	Sécurité VL/PL	Sécurité cyclistes	Sécurité Piétons	Contraintes et impacts	Coût	
1 <ul style="list-style-type: none"> - Massif drainant - Accotement non revêtu 1,50 m côté ouest - busage sous accotement côté ouest en partie amont 	Le massif drainant et l'amélioration de l'assainissement permettent de résoudre les problèmes d'érosion du talus et de dépôts sableux sur la route. L'adoucissement de la pente du talus permet de résoudre son problème de stabilité.	L'accotement améliore sensiblement la sécurité par des croisements plus confortables.	La sécurité des cyclistes sera équivalente à l'existant.	L'accotement améliore légèrement la sécurité mais la circulation des piétons reste dangereuse.	- emprise à l'ouest sur une largeur de 16 m au point le plus large. Impact sur un pré et sur la forêt. Cette option n'occasionne aucun impact du côté est (château de Vaux).	194 000 € (soit 29 % de moins que la variante retenue)	+3 / -5 Total : -2
2 <ul style="list-style-type: none"> - Massif drainant - Accotements 1,50 m des 2 côtés - busages 	Le massif drainant et l'amélioration de l'assainissement permettent de résoudre les problèmes d'érosion du talus et de dépôts sableux sur la route. L'adoucissement de la pente du talus permet de résoudre son problème de stabilité.	Les accotements améliorent sensiblement la sécurité par des croisements plus confortables.	La sécurité des cyclistes sera équivalente à l'existant.	Les accotements améliorent légèrement la sécurité mais la circulation des piétons reste dangereuse.	- emprise à l'ouest sur une largeur de 16 m au point le plus large. Impact sur un pré et sur la forêt. - emprise à l'est sur 2 m. Impact sur un mur maçonné dépendant du château de Vaux, en limite de fossé.	279 000 € (soit 2 % de plus que la variante retenue)	+4 / -7 Total : -3
3 <ul style="list-style-type: none"> - Massif drainant - bandes cyclables - busages 	Le massif drainant et l'amélioration de l'assainissement permettent de résoudre les problèmes d'érosion du talus et de dépôts sableux sur la route. L'adoucissement de la pente du talus permet de résoudre son problème de stabilité.	L'élargissement améliore sensiblement la sécurité par des croisements plus confortables.	La sécurité des cyclistes sera améliorée. Toutefois ce type d'aménagement n'est pas cohérent avec le réseau routier départemental.	L'absence d'accotement ou de cheminement spécifique n'améliore pas la sécurité. Les piétons étant alors obligés d'utiliser par défaut soit la chaussée soit la bande cyclable, la dangerosité est aggravée, notamment dans le cas de cyclistes circulant en descente.	- emprise à l'ouest sur une largeur de 16,5 m au point le plus large. Impact sur un pré et sur la forêt. - emprise à l'est sur 2 m. Sur une longueur de 160 m environ un mur maçonné dépendant du château de Vaux serait impacté, en limite de fossé.	269 000 € (soit 2 % de moins que la variante retenue)	+4 / -7 Total : -3
4 <ul style="list-style-type: none"> - Massif drainant - busage - bandes cyclables - chemin piétons à mi-pente - double-haie arbustive 	Le massif drainant et l'amélioration de l'assainissement permettent de résoudre les problèmes d'érosion du talus et de dépôts sableux sur la route. L'adoucissement de la pente du talus permet de résoudre son problème de stabilité.	L'élargissement améliore sensiblement la sécurité par des croisements plus confortables.	La sécurité des cyclistes sera améliorée. Toutefois ce type d'aménagement n'est pas cohérent avec le réseau routier départemental.	Les piétons peuvent circuler en toute sécurité.	- emprise à l'ouest de 19 m au point le plus large. Impact sur un pré et sur la forêt. - emprise à l'est sur 2 m. Sur 160 m environ un mur maçonné côté château serait impacté, en limite de fossé. - le volume de terrassement est élevé et occasionnera beaucoup de transport en camion pour évacuer la terre	340 000 € (soit 24 % de plus que la variante retenue)	+6 / -8 Total : -2
5 <ul style="list-style-type: none"> - Massif drainant - Accotement 1,50 m côté ouest - busage sous accotement - voie verte en milieu de talus - double-haie arbustive 	Le massif drainant et l'amélioration de l'assainissement permettent de résoudre les problèmes d'érosion du talus et de dépôts sableux sur la route. L'adoucissement de la pente du talus permet de résoudre son problème de stabilité.	L'accotement améliore sensiblement la sécurité par des croisements plus confortables.	La sécurité des cyclistes sera très bonne. Outre l'existence d'un lieu de circulation séparé de la circulation des véhicules motorisés, les usagers en provenance du chemin de la Jugannerie et descendant la RD91 auront une intersection de moins.	Les piétons peuvent circuler en toute sécurité.	- emprise à l'ouest sur une largeur de 20 m au point le plus large. Impact sur un pré et sur la forêt. - le volume de terrassement est élevé et occasionnera beaucoup de transport en camion pour évacuer la terre Cette option n'occasionne aucun impact du côté est (château de Vaux)	302 000 € (soit 10 % de plus que la variante retenue)	+7 / -5 Total : +2
6 <ul style="list-style-type: none"> - Massif drainant - Accotement 1,50 m côté ouest - busage sous accotement - voie verte en haut de talus - double-haie arbustive 	Le massif drainant et l'amélioration de l'assainissement permettent de résoudre les problèmes d'érosion du talus et de dépôts sableux sur la route. L'adoucissement de la pente du talus permet de résoudre son problème de stabilité.	L'accotement améliore sensiblement la sécurité par des croisements plus confortables.	La sécurité des cyclistes sera très bonne. Outre l'existence d'un lieu de circulation séparé de la circulation des véhicules motorisés, les usagers en provenance du chemin de la Jugannerie et descendant la RD91 auront une intersection de moins.	Les piétons peuvent circuler en toute sécurité.	- emprise à l'ouest sur une largeur de 19 m au point le plus large. Impact sur un pré et sur la forêt. Cette option n'occasionne aucun impact du côté est (château de Vaux)	274 000 €	+7 / -3 Total : +4

← Variante retenue